



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 27 février 2020

Objet de la délibération

**AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA CREATION DU CENTRE
INTERNATIONAL D'ENTRAINEMENT, DE FORMATION ET DE COMPETITION
DE TENNIS DE TABLE : MISE A JOUR**

Le vingt sept février deux mille vingt à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER, Joël TRÉCANT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à Pascal LE LIBOUX, Julian PONDAVEN à Franck LE GOURRIÉREC, Frédéric TOUSSAINT à Yves GUYOT, Jacques KERZERHO à Alain HASCOET, Xavier POUREAU à Guénaëlle LE HIN

Absent(s) :

Marc LE BOUHART, Michaël BEAUBRUN

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur LE CORFF Jean-François** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2020.02.019

AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA CREATION DU CENTRE INTERNATIONAL D'ENTRAINEMENT, DE FORMATION ET DE COMPETITION DE TENNIS DE TABLE : MISE A JOUR

Rapporteur : Pascal LE LIBOUX

Par délibération en date du 26 octobre 2017 le Conseil Municipal a décidé la création du Centre International d'Entraînement, de Formation et de Compétition de Tennis de Table. L'adoption de ce programme était accompagnée de la création d'une autorisation de programme pour un montant global d'opération de 6 248 036 € TTC. Les crédits de paiement étant répartis sur les années 2018 à 2021.

Pour tenir compte de l'ajustement du calendrier et réalisation de l'équipement, le début des travaux est programmé avant l'été 2020 pour une réception du bâtiment à l'automne 2021. Il est proposé de modifier la répartition des crédits de paiement pour les années 2020 et 2021 ; sans modification du montant de l'autorisation de programme.

Toutefois, il est signalé que si une partie des marchés de travaux sont attribués, les procédures de consultation se poursuivent pour d'autres. Le coût total des travaux devrait être connu après l'attribution des derniers marchés en avril 2020.

Au vu de ces éléments, il convient de revoir la répartition des crédits de paiement comme suit :

	Création de l'AP	Modification de l'AP	Modification de l'AP	Modification de l'AP	Modification de l'AP	TOTAL
	26/10/2017	25/01/2018	28/02/2019	27/06/2019	27/02/2020	
AP	6 248 036		1 772 866			8 020 902
CP						0
2018	370 000	91 800				461 800
2019	3 000 000	120 000	-2 620 000	-299 999		200 001
2020	2 800 000	-211 800	1 411 800		-1 000 000	3 000 000
2021	78 036		2 981 066		1 000 000	4 059 102
2022				299 999		299 999

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,
- Vu** la délibération 2017.10.021 du 26 octobre 2017 créant une autorisation de Programme relative à la création du Centre International de Formation, d'Entraînement et de Compétition de tennis de table,
- Vu** la délibération du 25 janvier 2018 modifiant la répartition des crédits de paiement,
- Vu** la délibération du 28 février 2019 modifiant la répartition des crédits de paiement,
- Vu** la délibération du 27 juin 2019 modifiant la répartition des crédits de paiement,
- Vu** l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 3 février 2020,
- Vu** l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 10 février 2020,
- Vu** la nécessité d'ajuster les crédits de paiement suite à la consultation des entreprises,
- Vu** le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

→ **APPROUVE** la modification de la répartition des crédits de paiement pour tenir compte du calendrier telle que présentée ci-dessus.

Délibération adoptée par 24 voix Pour et 6 voix Contre, 0 Abstention(s).

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU